

Communication et manifestation



Pourquoi communique-t-on dans une association ?
Citer deux raisons.



Communication et manifestation



De quel document peut-on s'inspirer pour établir la communication de l'association ?

- A. Le règlement intérieur
- B. Une chanson d'amour
- C. Le projet associatif

Communication et manifestation



Qu'est-ce qu'un plan de communication ?

- A. L'organigramme de l'association
- B. Détail des actions de communication de l'association
- C. Un plan B

Communication et manifestation



Quelle méthode est la plus recommandée pour établir son plan de communication ?

- A. Le rétroprojecteur
- B. La méthode Assimile
- C. La méthode de questionnement (quoi, qui, où, quand, comment pourquoi ?)

Communication et manifestation



Quels sont les 2 types de communication que l'on peut retrouver au sein d'une association ?

- A. Orale et écrite
- B. Externe et interne
- C. Sensationnelle et émouvante

Communication et manifestation



Citer un document dédié à la communication interne.

- A. La lettre interne
- B. L'affichage en mairie
- C. Le mégaphone

Communication et manifestation



Quel visuel permet facilement d'identifier une association ?

- A. La photo du (de la) président(e) arborant son plus beau sourire
- B. Le plan des lieux
- C. Le logo

Communication et manifestation



Vrai ou Faux :

Les associations peuvent diffuser ou vendre à des fins commerciales, les données personnelles de leurs adhérents ?

Communication et manifestation



Citez 2 exemples de communication externe utilisés par une association ?

- A. Le site Internet, l'affiche...
- B. Le projet associatif, les statuts
- C. Le carnaval dans la ville

Communication et manifestation



L'association souhaite utiliser la photo ou vidéo de personnes, sur ses supports de communication.
Que doit-elle demander ?

- A. Un César
- B. Photoshop
- C. Une autorisation écrite des personnes en question

C. Le projet associatif
(valeurs, mission, statuts, objectifs, analyse, plan d'action, mise en œuvre, ajustement, évolution).

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Quel ? Que veut-on dire ?
Où ? Les lieux
Pourquoi ? Les motifs
Comment ? Les moyens
Quand ? Le moment

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. Le livret d'accueil, les statuts, le projet associatif, la lettre interne, les réunions, le questionnaire de satisfaction.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

La loi. Les associations sont soumises au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles doivent garantir la protection des données personnelles de leurs adhérents.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Il est fortement conseillé de demander une autorisation écrite, datée et signée, avant de publier ces images photographiques, de filmer et de publier ces images auprès des personnes concernées.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. Détail écrit des actions de communication
(intervenir et échanger de l'association. Le plan de communication est réalisé en cohérence avec le projet associatif et les moyens de l'association).

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. Externe : se faire connaître, améliorer développement son activité...
Interne : impliquer les membres... Elle doit être en lien avec la communication externe.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Le logo, inséré sur tous les documents de communication permet d'identifier l'association rapidement.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. Support web (blog, réseaux sociaux, site internet), imprimés (flyers, affiches), logo, relations presse (conférence, communication, dossier presse, conférence radio), newsletter, courriel.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Communication et manifestation



À quel moment devez-vous déclarer votre manifestation organisée sur le domaine public ?

- A. 15 jours avant
- B. quand ça vous chante
- C. 2 mois avant

Communication et manifestation



Citer au moins une action permettant d'être dans une démarche de développement durable, lors de votre manifestation.

- A. prévoir des poubelles pour le tri sélectif
- B. prévoir des gobelets plastiques jetables
- C. signer des contrats sur 50 ans

Communication et manifestation



À qui demander l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons occasionnel avec vente d'alcool ?

- A. à la mairie
- B. à la préfecture
- C. Au café du coin

Communication et manifestation



Vrai ou Faux :

Une association peut organiser un voyage.

Communication et manifestation



Une association souhaite organiser une randonnée pédestre amateur. À partir de combien de participants une déclaration administrative est-elle obligatoire ?

- A. 30
- B. 2 millions
- C. 100

Communication et manifestation



Une association utilise un morceau de musique. À qui doit-elle la déclarer ?

- A. à l'auteur
- B. Aux impôts
- C. à la Sacem

Communication et manifestation



Lors d'une manifestation comportant un tarif d'entrée, que doit mettre en place l'association ?

- A. Un service de sécurité avec fourgon blindé
- B. Un poste de secours
- C. Une billetterie

Communication et manifestation



Pendant combien de temps les souches ou les coupons des billets doivent-ils être conservés ?

- A. 1 an
- B. 30 ans
- C. 6 ans

Communication et manifestation



Vous organisez une manifestation sur le domaine public ; il vous faut pour cela une autorisation ; à qui la demandez-vous ?

- A. à la mairie
- B. Au président de l'association
- C. à personne

Communication et manifestation



Vous organisez une manifestation, il vous faut pour cela souscrire à une assurance ; laquelle ?

- A. L'assurance santé
- B. L'assurance responsabilité civile
- C. L'assurance d'être en forme le jour J

C. Au plus tard 2 mois à l'avance.

A. À l'expiration des délais pour le tri sélectif, l'association des producteurs de déchets doit être informée de l'organisation prévue pour la collecte des déchets. L'association doit être informée de l'organisation prévue pour la collecte des déchets.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. Avant la date de la collecte, les producteurs de déchets doivent être informés de l'organisation prévue pour la collecte des déchets.

V. Avant la date de la collecte, les producteurs de déchets doivent être informés de l'organisation prévue pour la collecte des déchets.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. À l'expiration des délais pour la collecte des déchets, les producteurs de déchets doivent être informés de l'organisation prévue pour la collecte des déchets.

C. À l'expiration des délais pour la collecte des déchets, les producteurs de déchets doivent être informés de l'organisation prévue pour la collecte des déchets.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Une fois la date de la collecte des déchets, les producteurs de déchets doivent être informés de l'organisation prévue pour la collecte des déchets.

A. À l'expiration des délais pour la collecte des déchets, les producteurs de déchets doivent être informés de l'organisation prévue pour la collecte des déchets.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. À la mairie. Vous pouvez aussi la demander en prévision de la date de la collecte des déchets. Cette date doit être indiquée sur le domaine public.

B. La Responsabilité Civile (RC) des producteurs de déchets doit être indiquée sur le domaine public.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Réglementation et projet asso



Vrai ou Faux :

Le représentant de l'association devant la loi est obligatoirement le ou la président(e).

Réglementation et projet asso



Une association peut organiser des manifestations à son profit (bienfaisance ou soutien). Combien peut-elle en organiser par an au maximum ?

A. 2
B. 987
C. 6

Réglementation et projet asso



Dans le club de foot, les parents transportent chacun à leur tour les enfants pour les matchs. Si l'un d'eux a un accident, quelle assurance fonctionne ?



Réglementation et projet asso



Un enfant joue au tennis dans une association sportive. Comment les parents savent-ils à quel moment l'association est responsable de son enfant ?

A. Il signe une décharge à chaque séance
B. Dans les documents remis en début d'année
C. dans le journal

Réglementation et projet asso



Vrai ou Faux :

Pour rédiger les statuts d'une association, il suffit de recopier un modèle trouvé sur Internet.

Réglementation et projet asso



Vrai ou Faux :

Pour alléger la responsabilité d'un dirigeant, il suffit d'inscrire dans les statuts « aucun membre de l'association ne peut être tenu pour personnellement responsable des engagements contractés par celle-ci ».

Réglementation et projet asso



Une association sollicite de la part de ses bénévoles une utilisation d'un véhicule personnel. De quoi l'association doit-elle s'assurer ?

A. D'avoir prévu une assurance adéquate
B. De rien du tout
C. Une responsabilité civile suffit

Réglementation et projet asso



Vrai ou Faux :

Le ou la responsable commet une faute non intentionnelle. Sa responsabilité pénale peut être engagée.

Réglementation et projet asso



Vrai ou Faux :

Une association peut fonctionner sans nommer de président.

Réglementation et projet asso



En matière de responsabilité, l'association a une obligation, quelle est-elle ?

A. Elle doit tout faire pour assurer la sécurité des participants.
B. Elle doit avoir d'importants moyens financiers.
C. L'association doit s'assurer du stock de café.

3. **მომხმარებლის უფლებების დაცვა**
 AVT-ს მიზანია მომხმარებლის უფლებების დაცვა (ავტორის უფლებების დაცვა).

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. Ces dispositions ont pour objet de garantir la confidentialité des données et la sécurité des informations. Elles ont pour effet de limiter l'accès aux données et de protéger les informations contre les risques de divulgation non autorisée.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Fastu. Cette phrase n'a aucune valeur juridique. On ne peut se décharger d'une responsabilité (on doit assumer, même si c'est écrit)

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

[illegible]

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. ከእነዚህ ሁሉም የጥያቄ ዓይነቶች መካከል አንዱ የሆነው የፋይናንስ አገልግሎት ማግኘት በአጭር ጊዜ ውስጥ ሲባል፡

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Faux. Ce sont les statuts de l'association qui prèvoient que tout le monde est responsable.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

[illegible]

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. D'avoir un accès à des données et à des informations qui sont pertinentes pour la prise de décision et la planification.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Երկրորդ փուլի խնդիրը կապված էր ինտերնետի օգտագործման հարցերով:

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Réglementation et projet asso



Qu'apportent les associations sur leur territoire ?



Réglementation et projet asso



Citer une association caritative proche de chez vous ?



Réglementation et projet asso



À quoi sert un projet associatif ?

A. À prévoir des temps festifs
B. À avoir une ligne directrice
C. À tenir la liste des adhérents

Réglementation et projet asso



À combien de personnes peut-on écrire le projet associatif ?

A. 1, seul dans son coin
B. À 2 ou 3 personnes, pas plus
C. Avec le maximum de personnes volontaires

Réglementation et projet asso



Vrai ou Faux :

Le projet associatif est écrit pour toute la vie de l'association.

Réglementation et projet asso



Vrai ou Faux :

Un projet associatif est un projet type utilisable par plusieurs associations.

Réglementation et projet asso



Chouette, vous avez en tête de créer une association.
Vers qui vous tournez-vous pour être accompagné(e) ?

A. La Maison des associations
B. La Maison des créateurs
C. La Maison du Père-Noël

Réglementation et projet asso



Vrai ou Faux :

Les statuts et le projet associatif sont la même chose.

Acteurs



Une association peut être composée de personnes physiques et de personnes morales.
Quelle est la différence entre les deux ?

A. La personne physique est plus impliquée.
B. La personne morale a un gros mental.
C. La personne physique adhère en tant qu'individu, une personne morale au nom d'une structure.

Acteurs



Vrai ou Faux

Les bénévoles d'une association en sont-ils forcément adhérents ?

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Avec le maximum de personnes volontaires l'union fait la force ; chacun pouvant apporter sa pierre à l'édifice.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. Il s'agit de définir une ligne directrice commune à l'exemple des acteurs (bénévoles, salariés et bénévoles) et de donner un sens aux actions de l'association.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Faux. Un projet associatif est propre à chaque association. Il est unique et personnalisé.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Faux. Il évolue en parallèle de la vie associative, s'ajustant et se redéfinissant tous les 3 ou 5 ans.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Faux.
Statuts : document fondateur de l'association en tant que personne morale
Projet associatif : décrit les valeurs et les actions de l'association

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. De nombreux intervenants peuvent vous aider :
• La maison des associations
• Les Pays (Point d'Appui à la Vie Associative)
• Les CIP (Centres de Ressources et d'Information sur le Bénévolat)

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Faux. Ils ne le sont pas forcément, ils peuvent soutenir l'association sur un projet ponctuel. Il faut alors vérifier auprès de l'assurance qu'ils sont pris en charge dans le contrat d'assurance de l'association.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Personnes physiques : individus ayant choisi de s'inscrire dans le projet
Personnes morales : structures juridiques (associations, collectivités, entreprises...)
regroupant des individus.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Acteurs



Qu'est-ce qui distingue un bénévole d'un salarié ?

- A. Le salarié perçoit une rémunération pas le bénévole.
- B. Le salarié décide, pas le bénévole.
- C. Le bénévole est toujours disponible pour l'association.

Acteurs



Pourquoi accueillir un service civique dans une association ?



Acteurs



Vrai ou Faux :
Un salarié doit obligatoirement adhérer à l'association qui l'emploie.

Acteurs



Vrai ou Faux :
Un salarié peut faire partie des dirigeants de l'association.

Acteurs



À quoi sert le GUSO (Guichet unique spectacle occasionnel) ?

- A. Pour l'embauche dans l'association
- B. Pour l'embauche des animateurs nature
- C. Pour l'embauche d'artistes et de techniciens du spectacle

Acteurs



Vrai ou Faux :
Il existe des formations spécialement pour les bénévoles.

Acteurs



Qu'est-ce qui fait office de mode d'emploi pour l'ensemble des acteurs de l'association ?

- A. Les statuts
- B. Le projet associatif
- C. Le règlement intérieur

Acteurs



Comment appelle-t-on l'organe exécutif d'une association ?

- A. L'armoire
- B. En général Le Bureau (se référer au statuts)
- C. L'assemblée générale

Acteurs



Vrai ou Faux
Un contrat de travail non écrit est réputé à durée indéterminé et à temps plein.

Acteurs



Je souhaite faire du bénévolat dans l'association où je suis salarié(e). Est-ce possible ?

- A. Oui si je gagne 10 fois le SMIC
- B. Oui sous certaines conditions
- C. Non, cela est interdit

A. Le bénévolat est une activité qui consiste à consacrer son temps et ses compétences à une cause sans contrepartie financière. Le bénévolat est une activité qui consiste à consacrer son temps et ses compétences à une cause sans contrepartie financière.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Vrai. Il faut être inscrit dans un club pour pouvoir participer à une activité sportive. C'est faux, on peut participer à une activité sportive sans être inscrit dans un club.

Faux. Le bénévolat est une activité qui consiste à consacrer son temps et ses compétences à une cause sans contrepartie financière. Le bénévolat est une activité qui consiste à consacrer son temps et ses compétences à une cause sans contrepartie financière.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Vrai. Le bénévolat est une activité qui consiste à consacrer son temps et ses compétences à une cause sans contrepartie financière. Le bénévolat est une activité qui consiste à consacrer son temps et ses compétences à une cause sans contrepartie financière.

C. Le bénévolat est une activité qui consiste à consacrer son temps et ses compétences à une cause sans contrepartie financière. Le bénévolat est une activité qui consiste à consacrer son temps et ses compétences à une cause sans contrepartie financière.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. Le bénévolat est une activité qui consiste à consacrer son temps et ses compétences à une cause sans contrepartie financière. Le bénévolat est une activité qui consiste à consacrer son temps et ses compétences à une cause sans contrepartie financière.

A. Ce sont les statuts qui définissent les règles de fonctionnement d'une association. Ce sont les statuts qui définissent les règles de fonctionnement d'une association.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. Oui à condition que les choses soient claires et que les missions soient bien distinctes (précision). C'est faux, on peut participer à une activité sportive sans être inscrit dans un club.

Vrai.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Acteurs



Je suis salarié d'une association.
Sous quelle condition puis-je bénéficier
de la formation professionnelle continue ?

A. C'est impossible dans le secteur associatif
B. Avoir 20 ans d'ancienneté dans l'association
C. Aucune

Acteurs



À part une autre association, qui peut
mettre à disposition du personnel au sein
d'une association ?

A. Une entreprise
B. Personne
C. Une collectivité

Acteurs



Après de qui s'adresser pour les questions
liées à l'emploi associatif ?

A. A Pôle Emploi
B. Aux délégués départementaux à la vie associative (DDVA)
C. À la mairie

Acteurs



Est-ce que vous devez vous engager dans
toutes les subventions qu'on vous propose ?



Acteurs



Votre association recrute un salarié.
Comment envisagez-vous le fonctionnement
avec le bureau ? les bénévoles ?



Acteurs



Quelles seraient vos motivations pour être
bénévole ?



Acteurs



Votre association compte beaucoup de
bénévoles très actifs. Que faites-vous pour
les valoriser ?



Acteurs



Comment faites-vous pour découvrir et vous
intégrer dans le territoire où vous souhaitez
installer votre association ?



Finances



Quelles sont les ressources financières
les plus courantes dont peut disposer une
association ?

A. Cotisations, dons, ventes de services, subventions
B. Comptes personnels des membres du bureau
C. Étrennes de Noël

Finances



Par qui est fixé le montant de la cotisation ?

A. Par le Président
B. Par la Préfecture
C. Il faut se référer aux statuts

C et A. Une collectivité a une convention ou une entreprise a un mécanisme de compétence.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Aucune. Tout salarié peut bénéficier de la formation professionnelle continue.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. Aux Délégués Départementaux à la Vie Associative (DVA). Il s'agit des interlocuteurs des associations au niveau du département.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Il faut se référer au statut.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. Les cotisations, donc, la vente de services, les subventions sont des ressources financières utilisées par une association.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Finances



Vrai ou Faux :

Une association déclarée peut recevoir des dons.

Finances



Qu'entend-on par compte de résultat ?

- A. Le classement des bénévoles les plus actifs
- B. Le récapitulatif financier des charges et produits de l'association
- C. L'épargne du trésorier

Finances



Vrai ou Faux :

Les associations qui perçoivent des subventions doivent établir un compte de résultat.

Finances



Vrai ou Faux :

Il est obligatoire pour une association de faire appel à un expert comptable.

Finances



Qu'est-ce qu'un commissaire aux comptes ?

- A. Un professionnel qui certifie les comptes
- B. Le responsable du commissariat
- C. Le trésorier bénévole

Finances



Certaines associations ont l'obligation de nommer un commissaire aux comptes, lesquelles ?

- A. Celles qui sont dénoncées aux impôts
- B. Celles qui organisent des lotos
- C. Celles qui perçoivent plus de 153 000 € de subventions publiques

Finances



Quelles opérations financières doivent être enregistrées par le comptable/trésorier de l'association ?

- A. Uniquement les recettes
- B. Celles que souhaite l'association
- C. Toutes, sans exception

Finances



Vrai ou Faux :

Une association peut reverser une subvention à une autre association.

Finances



De quels documents sont constitués les comptes annuels d'une association ?

- A. les dépenses
- B. le bilan et le compte de résultats
- C. les recettes et la valorisation du bénévolat

Finances



Qu'est-ce que la trésorerie d'une association ?

- A. Un coffre-fort pour garder les adhésions de l'année
- B. Un lieu ressources pour les problèmes de gestion
- C. L'argent disponible immédiatement de l'association

B. Le rôle principal de l'association est de faire face à toutes les charges de l'association et de payer les salaires des salariés. L'association n'a pas de but lucratif.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

X. L'association a pour but de faire face à toutes les charges de l'association et de payer les salaires des salariés. L'association n'a pas de but lucratif.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. L'association a pour but de faire face à toutes les charges de l'association et de payer les salaires des salariés. L'association n'a pas de but lucratif.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

X. L'association a pour but de faire face à toutes les charges de l'association et de payer les salaires des salariés. L'association n'a pas de but lucratif.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. L'association a pour but de faire face à toutes les charges de l'association et de payer les salaires des salariés. L'association n'a pas de but lucratif.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. L'association a pour but de faire face à toutes les charges de l'association et de payer les salaires des salariés. L'association n'a pas de but lucratif.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. L'association a pour but de faire face à toutes les charges de l'association et de payer les salaires des salariés. L'association n'a pas de but lucratif.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. L'association a pour but de faire face à toutes les charges de l'association et de payer les salaires des salariés. L'association n'a pas de but lucratif.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. L'association a pour but de faire face à toutes les charges de l'association et de payer les salaires des salariés. L'association n'a pas de but lucratif.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. L'association a pour but de faire face à toutes les charges de l'association et de payer les salaires des salariés. L'association n'a pas de but lucratif.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Finances



Comment appelle-t-on les rentrées et sorties d'argent prévues mensuellement sur une année ?

- A. Un plan épargne
- B. Un plan de trésorerie
- C. Un plan d'actions

Finances



Qu'est ce qu'un budget ?

- A. L'argent disponible
- B. La prévision des dépenses et des recettes pour l'exercice à venir.
- C. La mascotte de l'association

Finances



Combien de temps dure un exercice comptable ?

- A. 1 an
- B. 5 ans
- C. Pour toujours et à jamais

Finances



Vrai ou Faux :
La comptabilisation du bénévolat dans les comptes de l'association est obligatoire.

Finances



À partir de quel montant une association doit-elle déclarer annuellement à la Préfecture ses subventions ?

- A. 123 000 €
- B. 153 000 €
- C. 160 000 €

Finances



Vrai ou Faux :
Les bénévoles peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts s'ils renoncent aux remboursements de leurs frais (sous certaines conditions).

Finances



Les dons d'une association d'intérêt général sont-ils soumis à déclaration ?

- A. Oui absolument, avec un formulaire Cerfa
- B. Oui, en prêtant serment
- C. Non, il n'y a pas besoin

Finances



Comment se nomme le financement participatif en ligne ?

- A. le digital donateur
- B. le fundraising
- C. le crowdfunding

Finances



Comment appelle-t-on le document unique de demande de subvention ?

- A. COSA
- B. CERFA n° 12156*05
- C. DJERBA

Finances



Qui délivre le N° de SIRET à une association ?

- A. l'INSEE
- B. le CAF
- C. la DIRECCTE

B. La prévision des dépenses et des recettes pour l'exercice à venir. Il est par conséquent recommandé de présenter les données de l'assiette générale pour adoption.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

La c'est une obligation. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le bénéficiaire doit être comptabilisé (dans la rubrique Contributions volontaires).

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

La les dépenses peuvent :

- demander le remboursement de leurs frais
- l'association (sur justification),
- ou renoncer et bénéficier de la réduction d'impôt sur les dons.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Le crowdfunding

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. L'INSEE
Le numéro de SIRET identifie chacun des établissements d'une entreprise (y compris ceux des associations).

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. Un plan de trésorerie. L'établissement doit nuancer les prévisions de dépenses et de recettes, car elles sont susceptibles de varier.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. 1 an. L'exercice comptable doit obligatoirement durer 12 mois. Par exemple, la date du 31 décembre peut être retenue comme date de clôture de l'exercice, car elle coïncide avec la fin de l'année civile.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. 123 000 €

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. Oui absolument, avec un formulaire Cefas (Cefas N° 11280*03).

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. CERFA
(Centre d'enregistrement et de révision des formulaires A minima)

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Finances



Vrai ou Faux :

Les associations ne paient pas d'impôts.

Finances



Citez au moins une pièce justificative comptable ?

- A. Factures et bulletins de salaire
B. Statuts et le numéro de compte de l'association
C. Récépissé émis par la préfecture et publication au Journal Officiel

Finances



La mairie diminue votre subvention annuelle alors que vous avez de nouveaux projets. Comment faites-vous pour les mener à bien ?



Finances



Vous devez monter un dossier de subvention, mais le trésorier n'est pas là. Vous vous rendez-compte qu'il est le seul à gérer les comptes et à avoir un mandat sur les comptes bancaires. Revoyez-vous votre organisation interne ?



Finances



On vous demande des documents comptables dans le cadre d'une subvention, est-ce qu'une seule personne s'occupe des comptes ou êtes-vous plusieurs à pouvoir fournir et comprendre ces documents ?



Finances



On vous demande des documents comptables dans le cadre d'une subvention, mais aucun de vous n'êtes à l'aise avec les chiffres. Qui peut vous aider à avoir les bases de tenu d'un compte associatif ?



Finances



Que doit fournir obligatoirement une association pour percevoir une subvention ?

- A. Un commissaire aux comptes
B. Une attestation sur l'honneur qu'elle ne fera pas de blanchiment d'argent
C. Un numéro de SIRET

Finances



Quelle est la différence entre le bilan financier et le compte de résultat d'une association ?

- A. Aucune
B. Ce sont les comptes secrets de l'association.
C. Le bilan : l'état financier/patrimoine depuis la création de l'association. Le compte de résultat est sur un exercice.

Fonctionnement



Quelle loi a permis de créer les associations ?

- A. La loi de 1881
B. La loi de 1901
C. La loi du plus fort

Fonctionnement



Citer deux catégories de membres que l'on peut retrouver dans une association.



A. Factures et bulletins de salaire.

Laus. Elle zell puevent qeas zeb ztôpmi iz elle
uo tneut ,louet ,acremmoc eb zeb zeb zeb zeb
nu tnebâzooq , tneolqm ,xuscol zeb tnebâzooq
zooq be t tneolqm ,noizivèlèt eb zeb zeb zeb zeb

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

• Je dialah b'ecrit l'etat de la situation de la population.
 Je fais un bilan de la situation de la population.
 Je fais un bilan de la situation de la population.
 Je fais un bilan de la situation de la population.

• Un numéro de SIRET (25 caractères) est attribué à chaque entreprise. Ce code est unique et permet d'identifier l'entreprise.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. La loi du 1 juillet 1901.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Fonctionnement



Quel est le nombre minimum de personnes pour constituer une association ?

- A. 2
- B. 1
- C. 1901

Fonctionnement



Vrai ou Faux :
Une association est une personne morale.

Fonctionnement



Vrai ou Faux :
On peut créer une association sans la déclarer.

Fonctionnement



Auprès de quelle administration doit-on déclarer une association ?

- A. La préfecture
- B. La mairie
- C. La cantonade

Fonctionnement



Combien existait-il d'associations déclarées en France en 2019 ?

- A. Entre 10 et 20 millions
- B. Entre 1 et 2 millions
- C. Entre 4 et 5 millions

Fonctionnement



Vrai ou Faux :
Les étrangers ont le droit de créer une association en France.

Fonctionnement



Vrai ou Faux :
Il faut nécessairement un président, un trésorier et un secrétaire dans une association.

Fonctionnement



Que doivent obligatoirement mentionner les statuts d'une association ?

- A. Nom - objet - siège social
- B. Nom - assemblée générale - Bureau
- C. Le prix d'une baguette de pain à la date de création

Fonctionnement



Quelles fonctions est-il déconseillé de cumuler dans le bureau d'une association ?

- A. Rôle de président et de secrétaire
- B. Le rôle de président et de trésorier
- C. Le rôle de président et de 1^{er} ministre

Fonctionnement



Le président décide de partir pour un autre projet de vie. Comment vous vous réorganisez ?



Vrai. Du point de vue légal, l'association est une personne morale, de droit privé.

A. 2

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. La Préfecture

Vrai. C'est une association de fait. Elle agit sous la responsabilité personnelle de chacun de ses membres.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Vrai. Loi n° 81-909 du 9 octobre 1981 modifiant la loi 1001 pour ce qui concerne les associations dirigées par des étrangers.

B. Entre 1 et 2 millions

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. Non, objet, siège social

Faux. La loi 1901 ne contient pas de définition de l'association ; il incombe donc aux créateurs d'en fixer eux-mêmes l'organisation dans les statuts. La nomination ou l'absence de nom n'est pas obligatoire.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. Le rôle de président et de trésorier. Il est conseillé de en pas cumuler les fonctions. Ces dernières sont à définir dans les statuts.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Fonctionnement



Comment devient-on membre d'une association ?

- A. En disant «je le veux»
- B. En signant une carte d'adhésion ou un bulletin
- C. En payant la cotisation

Fonctionnement



Vrai ou Faux :

Les associations peuvent-elles percevoir des cotisations ?

Fonctionnement



Vrai ou Faux :

Une mairie peut être le siège social d'une association.

Fonctionnement



Vrai ou Faux :

La publication de la création de l'association au journal officiel est-elle payante ?

Fonctionnement



Sur quel site Internet peut-on télé-déclarer la création de son association ?

- A. Sur le site de la CAF
- B. Sur le site du gouvernement
- C. Sur Instagram

Fonctionnement



Quel journal publie la création de l'association ?

- A. Le canard enchaîné
- B. Le bulletin municipal officiel
- C. Le journal officiel des associations

Fonctionnement



Qu'est-ce qu'un registre d'association ?

- A. Un registre sur lequel sont consignés tous les événements survenus au cours de la vie associative
- B. Un registre de comptabilité de l'association
- C. Un registre sur lequel sont notées toutes les blagues

Fonctionnement



Vrai ou Faux :

J'ai 16 ans et demi, je peux être au conseil d'administration d'une association.

Fonctionnement



Vrai ou Faux :

Un mineur de + 16ans peut-il adhérer à une association ?

Fonctionnement



Toutes les semaines, un groupe de bénévoles se retrouve mais les horaires peuvent changer. Tous les participants ne sont pas équipés ou pas à l'aise avec les réseaux sociaux, et n'ont pas tous des téléphones Smartphone. Quelle solution permettrait que tout le monde puisse avoir l'information d'un changement d'heure ?



1.1.1. La cotisation est une somme d'argent versée par le membre à l'association pour participer à son fonctionnement et assurer son développement. Elle est fixée par l'assemblée générale.

1.1.2. La signature du bulletin de vote est obligatoire pour le membre qui participe à l'assemblée générale.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

1.1.3. Elle est fixée par l'assemblée générale pour le 1^{er} janvier 2020.

1.1.4. Il est nécessaire de demander le bulletin de vote à l'association avant le jour de l'assemblée.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

1.1.5. Le journal officiel des associations est important de conserver cette publication.

1.1.6. Sur le site du gouvernement (asson.vie.fr).

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

1.1.7. Un membre peut participer à l'assemblée générale si il a moins de 18 ans, il lui faut un accord écrit préalable de son représentant légal (parent, tuteur, etc.). Il a plus de 18 ans, sans autorisation préalable de son représentant légal.

1.1.8. Bien que non obligatoire, il est conseillé de tenir à jour le registre de l'association. Il est tenu de manière chronologique des décisions prises ou des actions réalisées au sein de l'association.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

1.1.9. Il peut, avec l'association, participer à l'assemblée générale et voter. Il a le droit de proposer des modifications à l'association.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Fonctionnement



L'association passe très rapidement de 5 à 20 bénévoles. Fonctionnez-vous toujours de la même manière ?



Fonctionnement



Le conseil d'administration de l'association passe très rapidement de 5 à 20 membres. Comment faites-vous dans les réunions pour que tout le monde prenne la parole ?



Fonctionnement



L'assemblée générale est un bon moment pour rassembler tous les bénévoles et personnes impliquées dans l'association. Quelle proposition pourriez-vous imaginer pour que tous les participants apprennent à se connaître ?



Fonctionnement



Lors des réunions une de vos bénévoles prend toute la place sans laisser la parole aux autres. Quelle solution pourriez-vous imaginer pour équilibrer les prises de parole ?



Fonctionnement



Une personne souhaite être bénévole dans votre association, est-ce que vous l'acceptez sans question ?
Est-ce que les bénévoles ont des critères à remplir pour intégrer votre association ?



Fonctionnement



Une personne souhaite être membre de votre conseil d'administration dans votre association, est-ce que vous l'acceptez sans question ?
Est-ce que les bénévoles ont des critères à remplir pour intégrer votre association ?



Fonctionnement



Prenez-vous un temps pour accueillir les nouveaux bénévoles ? Si oui comment les accueillez-vous ?



Fonctionnement



Que faites-vous faire aux bénévoles ?



Fonctionnement



Vous organisez un festival et vous avez de nombreux bénévoles présents uniquement pour le temps de cet événement ?
Quelles conditions d'accueil leur proposez-vous ?



Fonctionnement



On manque de bénévole, que mettez-vous en place pour mobiliser les bénévoles ?





Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Fonctionnement



Personne ne souhaite prendre la présidence de l'association, quelle solution pouvez-vous mettre en place ?



Vie associative



Quel pourcentage les associations représentent-elles dans les structures de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) ?

- A. 1,8 %
- B. 40 %
- C. 80 %

Vie associative



Quelle célèbre loi pose le principe suivant : « Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable ».

- A. La loi du Talion
- B. La déclaration universelle des droits de l'Homme 1948
- C. La loi de 1901

Vie associative



Combien y a-t-il d'associations en France ?

- A. Autant que de fromages
- B. 500 000
- C. Entre 1,35 million et 1,45 million

Vie associative



Combien y a-t-il de bénévoles associatifs en France ?

- A. Autant que de gens sympas et actifs
- B. 12,5 millions
- C. 40 millions

Vie associative



Quelle liberté est reconnue en tant que principe constitutionnel depuis 1971 ?

- A. La liberté d'association
- B. La liberté d'opinion
- C. La liberté de chanter lors des assemblées générales

Vie associative



Que veut dire CRIB ?

- A. Centre de Recherches Inutiles et Burlesques
- B. Comité Régional d'Information sur le Bénévolat
- C. Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles

Vie associative



À part les associations, quelles autres structures font partie de l'Économie Sociale et Solidaire ?

- A. Les coopératives (Scop, Scic...)
- B. Les départements
- C. Les chocolatiers

Vie associative



Quel est l'intérêt d'appartenir à une fédération ?

- A. Bénéficier de moyens supplémentaires, d'un réseau de partenaires, des services, ...
- B. Organiser des repas festifs
- C. Uniquement pour se faire connaître

Vie associative



Vrai ou Faux :
Les associations peuvent créer des partenariats avec les entreprises.

C. Les associations représentent donc la grande majorité (80%) des structures de l'ESS. Les 20 % restant sont les coopératives, les fondations et les mutuelles.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Entre 1,35 million et 1,45 million (chiffre 2019 - source Recherches et Solidarités) En 2019, 72 000 associations ont été créées.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. La loi de 1901 est une loi de liberté. Depuis 1991 former des associations pour défendre des intérêts collectifs était interdit par la loi.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. La liberté d'association

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. 12,5 millions (chiffre 2019 - source Recherches et Solidarités)

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. Les coopératives (scop, scic...) Il y a aussi les fondations, les mutuelles et les entreprises agréées (entreprises poursuivant un objectif d'utilité sociale).

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

C. Le Ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative a créé le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) en 2003.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Vrai. Cela peut prendre la forme de don, de sponsoring ou de mécénat.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

A. Bénéficiaire de moyens substantiels, d'un réseau de partenaires, des services, ...

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Vie associative



Vrai ou Faux :

La collectivité doit verser obligatoirement une subvention aux associations.

Vie associative



Combien y-a-t-il de salariés dans les association en France ?

A. Autant que les jours de soleil en Bretagne
B. 1,8 millions
C. 18 millions

Vie associative



Combien d'association en France emploient des salariés ?

A. Aucune
B. 1 association sur 2 emploie des salariés
C. 1 association sur 10 emploie des salariés

Vie associative



Vrai ou Faux :

Les associations peuvent-elles avoir des salariés ?

Vie associative



Connaissez-vous les structures de soutien à la vie associative ?



Vie associative



Qui a écrit la loi de 1901 ?

A. Emile Loubet
B. Pierre Waldeck-Rousseau
C. Walt Disney

Vie associative



Qu'est-ce qu'une fédération ?

A. Une entreprise familiale
B. un groupement d'association basées sur une région commune
C. un groupement de plusieurs associations, sociétés ou syndicats

Vie associative



Comment une collectivité peut-elle soutenir le projet d'une association ?

A. Par des applaudissements
B. Une subvention
C. Un représentant de la collectivité vient voter en AG

Vie associative



Une association avec le même objet que la vôtre s'installe dans la même commune. Comment le gérez-vous ?



Vie associative



L'assemblée générale ayant réuni peu de monde comment procédez-vous pour informer tous vos adhérents des décisions prises lors de cette réunion ?



B.1. 8 million (chiffre 2019 – source INEP Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire).

XUAF.1' association adresses sa demande à la collectivité ou non.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

V.1. 8,1 million personnes sont salariées en association (chiffre 2019 – source INEP Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire).

C. 1 association sur 10 emploie des salariés. 151 000 associations (2018)

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. Pierre Waldeck Rousseau, en 1901, sous la présidence d'Emile Loubet. En 1921, l'assemblée nationale avait interdit aux ouvriers et aux habitants de former des associations pour défendre leurs intérêts collectifs.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

B. La collectivité peut soutenir sous forme de subvention, de prêt de matériel, de communication, de mise à disposition de personnes... Il est recommandé d'établir un cadre écrit, une convention.

C. Groupement de bénévoles, association, ou syndicat ont un objet proche, une cause commune. Chaque association peut s'y affilier librement et se retirer. Elle peut être dissoute par l'assemblée générale, ou par la justice. Elle peut être reconnue d'utilité publique.

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Au sein du bureau, un conflit lié au rôle de chacun (qui fait quoi ?) éclate. Comment faites-vous pour le régler ?



Événements

L'association a un contrôle fiscal.
Le trésorier ne peut pas participer à la question suivante.

Événements

S'il y a un trésorier ou trésorière dans l'équipe.
Le gain du prochain tour est doublé.

Événements

Vous avez oublié d'inviter les élus à l'inauguration de votre événement.
Vous perdez une tuile.

Événements

La commune a adoré votre projet.
Elle vous verse une subvention exceptionnelle d'une tuile.

Événements

L'assemblée générale n'a pas réuni assez d'adhérents pour être validée.
Vous perdez une tuile.

Événements

L'association organise un événement régional.
Vous bénéficiez du soutien du conseil régional et obtenez deux tuiles.

Événements

L'association passe aux infos télévisées.
Vous gagnez une tuile.

Événements

Une tempête se lève le jour de votre événement en plein air, vous n'avez pas de plan B, tout est annulé.
Vous perdez deux tuiles

Événements

Temps de convivialité levez-vous et changez de place.



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Événements

Temps de convivialité échangez vos cartes rôles, les pouvoirs sont réactivés.

Événements

Le stock de café est vide. Allez en racheter.
Vous ne pouvez pas participer au tour suivant.

Événements

S'il y a au moins deux bénévoles dans votre équipe,
Le gain de la question suivante est doublé.

Événements

La commune ne vous prête pas de chaises pour votre événement, c'est la tuile.
Vous en perdez une.

Événements

Le tour de France passe précisément le jour de votre événement, désolé,
Vous passez votre tour.

Événements

Le salarié est testé positif au Covid, tous les membres de l'association sont cas contact.
Vous êtes en quarantaine et la carte question suivante aussi. Vous ne pouvez pas la jouer lors de cette partie.

Événements

Vous n'avez pas envoyé la demande de subvention avant minuit.
Vous perdez une tuile.

Événements

Personne ne se présente pour le renouvellement de la présidence de l'association.
Le président ne peut pas participer à la question suivante.

Événements

Le secrétaire a cassé son ordinateur, le dernier compte rendu d'AG a disparu, il faut le réécrire.
Le secrétaire ne peut pas participer à la question suivante.

Événements

Votre association est reconnue d'intérêt général.
Vous gagnez une tuile.



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Événements

Grâce à votre adhésion à un groupement d'employeurs, vous bénéficiez des services d'un salarié.

Vous gagnez une tuile.

Événements

L'ordinateur de l'association a planté, vous avez perdu tous les contacts de vos bénévoles, heureusement vous aviez une version papier.

Le gain du prochain tour est doublé.

Événements

Vous avez oublié de clôturer vos comptes annuels.

Vous perdez une tuile.

Événements

La commune met à votre disposition une salle pour mener vos activités.

Vous gagnez une tuile

Événements

Vous n'avez pas organisé votre AG dans l'année.

Vous perdez une tuile.

Événements

Votre association a rédigé son projet associatif.

Vous gagnez deux tuiles.

Événements

L'ordinateur de l'association a planté, vous avez perdu tous les contacts de vos bénévoles, heureusement vous aviez une version papier.

Le gain du prochain tour est doublé.

Événements

Vous avez oublié de clôturer vos comptes annuels.

Vous perdez une tuile.

Événements

La commune met à votre disposition une salle pour mener vos activités.

Vous gagnez une tuile

Événements

Vous n'avez pas organisé votre AG dans l'année.

Vous perdez une tuile.



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor



Jeu proposé par Le Département 22, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor

Finances



Acteurs



Réglementation
et projet asso



Communication
et manifestation



jeu proposé par le Département 22, l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22, l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22, l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22, l'Adess Ouest Côtes d'Armor

Vie associative



Fonctionnement



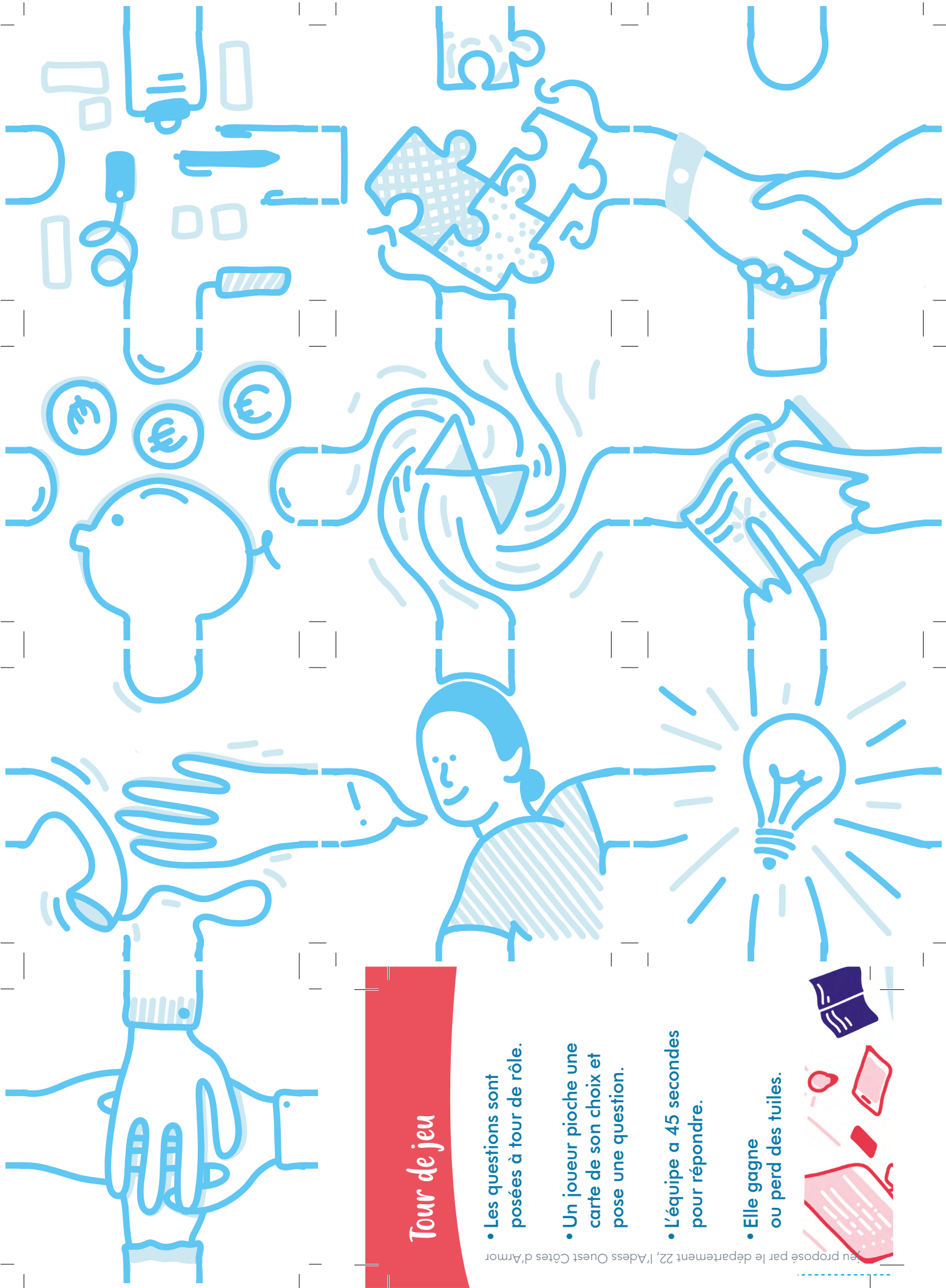
jeu proposé par le Département 22, l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22, l'Adess Ouest Côtes d'Armor

Tour de jeu

- Les questions sont posées à tour de rôle.
- Un joueur pioche une carte de son choix et pose une question.
- L'équipe a 45 secondes pour répondre.
- Elle gagne ou perd des tuiles.

Jeu proposé par le département 22, l'Adess Ouest Côtes d'Armor



jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

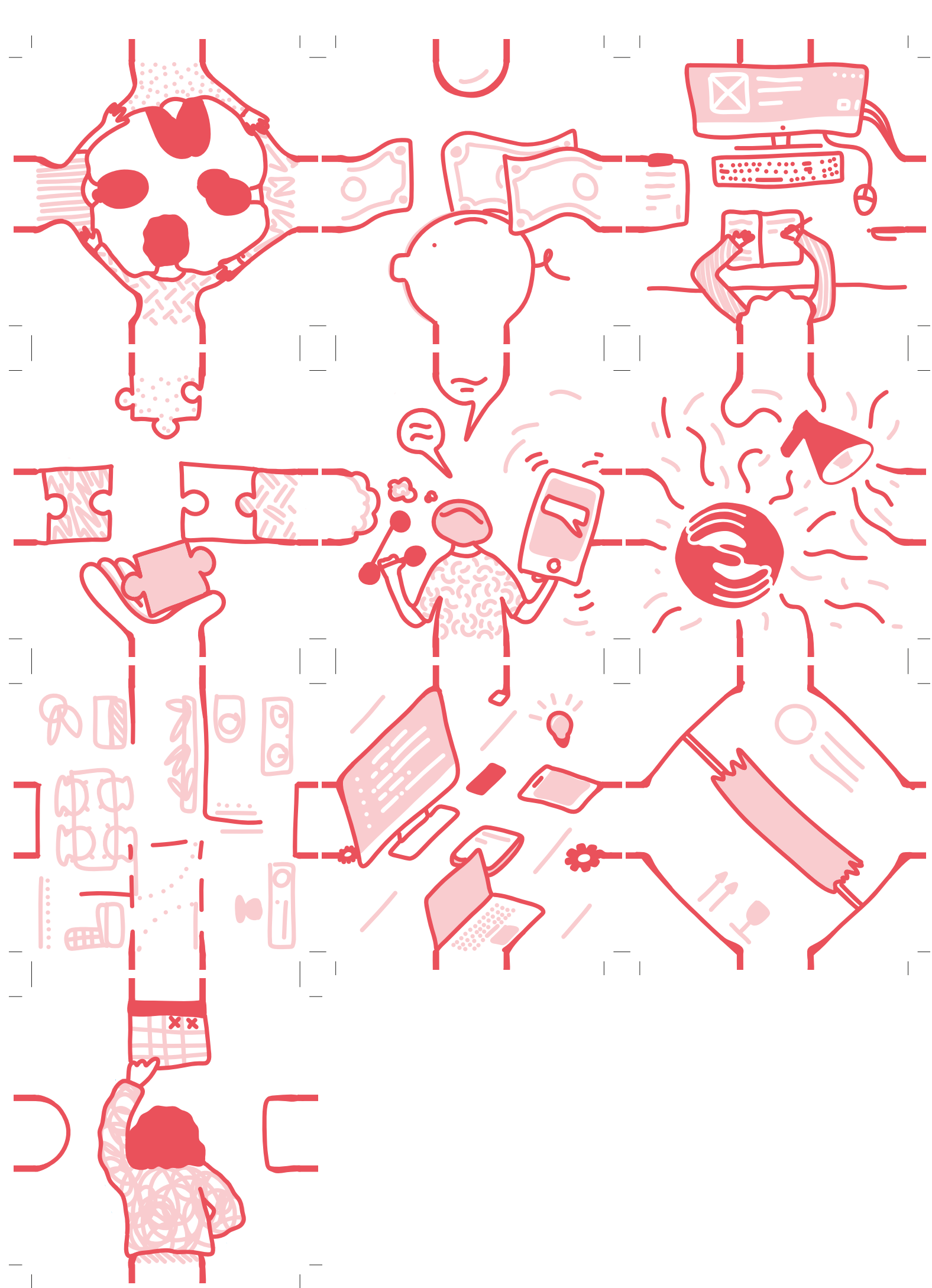
jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor



jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

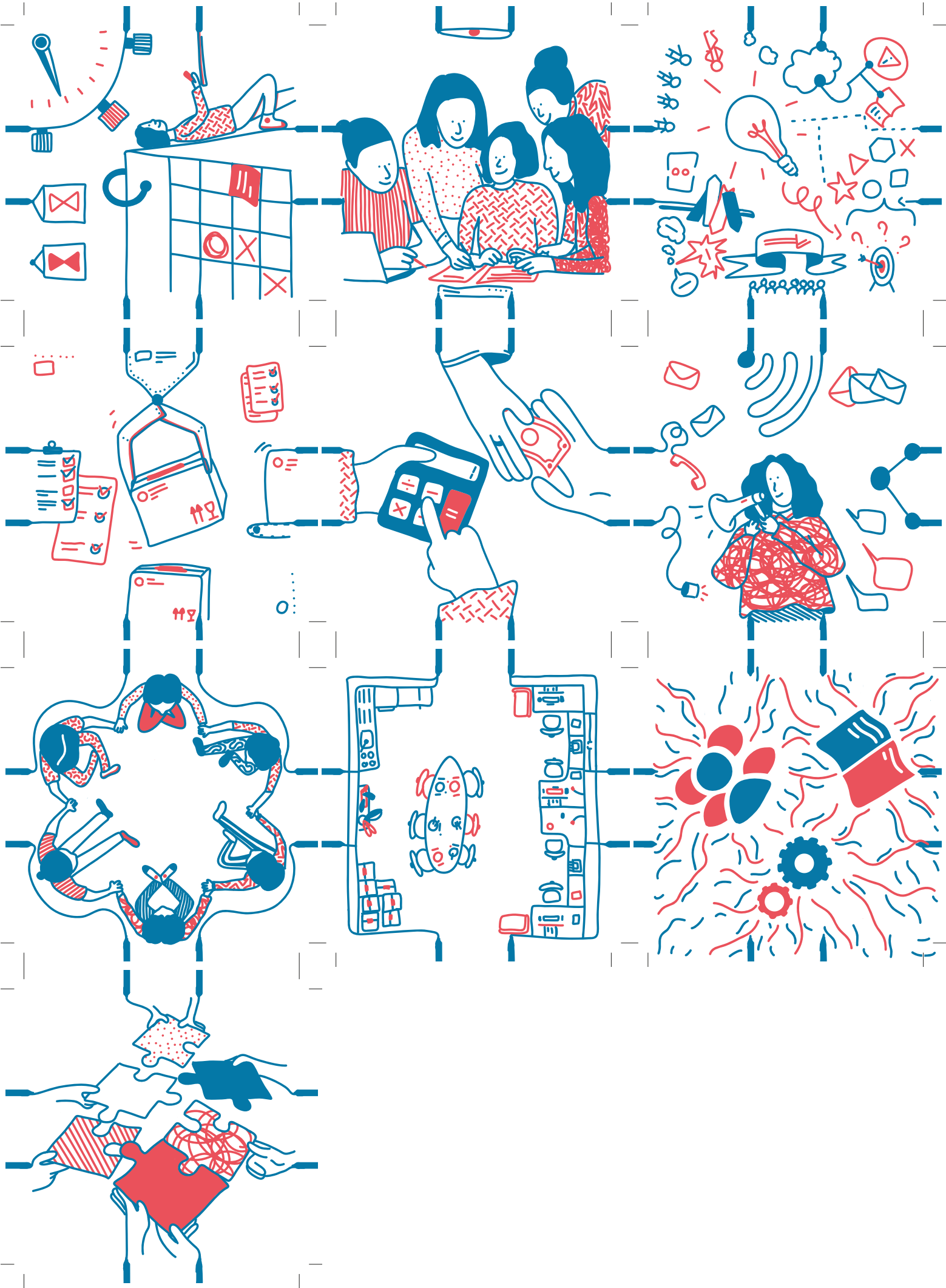
jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor



jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

jeu proposé par le Département 22,
l'Adess Ouest Côtes d'Armor

bénévole



bénévole



bénévole



salariée
salarié



salariée
salarié



présidente
président



trésorier
trésorière



secrétaire



membre du
conseil d'administration



présidente
président





À l'énoncé de la question, il a le droit de faire valoir 45 secondes supplémentaires pour répondre.

Le pouvoir peut être utilisé une seule fois par partie.



À l'énoncé de la question, il a le droit de faire valoir 45 secondes supplémentaires pour répondre.

Le pouvoir peut être utilisé une seule fois par partie.



À l'énoncé de la question, il a le droit de faire valoir 45 secondes supplémentaires pour répondre.

Le pouvoir peut être utilisé une seule fois par partie.



voix prépondérante, en cas d'indécision il a le pouvoir de trancher.

Le pouvoir peut être utilisé toute la partie.



À l'énoncé de la question il a le droit de regarder les choix multiples. Si l'équipe répond correctement, elle gagne 2 tuiles.

Le pouvoir peut être utilisé une seule fois par partie.



À l'énoncé de la question il a le droit de regarder les choix multiples. Si l'équipe répond correctement, elle gagne 2 tuiles.

Le pouvoir peut être utilisé une seule fois par partie.



À l'énoncé de la question, il peut piocher une carte événement supplémentaire (non mise en jeu) et la jouer.

Le pouvoir peut être utilisé une seule fois par partie.



À l'énoncé de la question, le ou la secrétaire passe la question piochée et peut en prendre une autre.

Le pouvoir peut être utilisé une seule fois par partie.



À l'énoncé de la question, le trésorier choisit d'utiliser son pouvoir ou pas. Il permet de doubler le gain ou la perte.

Le pouvoir peut être utilisé une seule fois par partie.



voix prépondérante, en cas d'indécision il a le pouvoir de trancher.

Le pouvoir peut être utilisé toute la partie.